



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 87012

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les propositions formulées par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) en faveur de la santé mentale des enfants et adolescents. L'école doit être associée au repérage précoce de ces troubles. En effet, l'école, lieu de socialisation des enfants et de confrontation à la « norme » du groupe peut favoriser la révélation des symptômes. Or les principaux acteurs, à savoir les enseignants, les médecins et infirmiers scolaires, disposent de fort peu d'outils. Il apparaît nécessaire de permettre aux enseignants de jouer un rôle dans la politique de repérage et de prévention sanitaire, de mieux les impliquer et de leur permettre d'accéder à un réseau. Dans cet objectif, le CESE propose d'intégrer dans la formation initiale et continue des enseignants des modules et des études de cas (comment repérer les troubles, comment parler aux parents, comment les inciter à consulter...). Il suggère également d'organiser une sensibilisation spécifique pour les enseignants de maternelle et les directeurs de ces établissements. L'entrée en maternelle constitue une période de socialisation très importante pour l'enfant. Les premiers troubles peuvent alors se révéler. Faire la part des choses, entre un enfant turbulent et dynamique et un trouble réel est difficile dans un contexte où la recherche de performance scolaire débute parfois dès la grande section de maternelle. Or les enseignants manquent d'outils et d'interlocuteurs. Enfin, le CES préconise : d'intégrer les associations de parents à ce dispositif de sensibilisation ; de créer un réseau de psychologues référents auprès de chaque académie. De plus, l'implication des médecins scolaires, véritables acteurs de la politique de santé, est incontournable. Il faut revaloriser leur fonction. L'articulation des missions des médecins scolaires avec l'ensemble de la filière santé mentale doit être privilégiée, y compris dans sa dimension régionale. En outre, la revalorisation de cette profession et un meilleur maillage du territoire pourraient favoriser la réduction des coûts ultérieurs de prise en charge de ces jeunes. Il convient également de renforcer les liens avec les enseignants. Des dispositions relatives au rôle du médecin de l'éducation nationale en termes de dépistage des troubles mentaux seraient inscrites dans le plan de santé mentale. Ce dépistage pourrait avoir lieu lors des visites médicales. En outre, le médecin de l'éducation nationale doit être clairement désigné comme l'interlocuteur privilégié pour l'enseignant et la famille. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelle suite elle entend donner à l'ensemble de ces propositions qui vont dans le sens d'une meilleure prévention et de l'accompagnement des troubles psychiatriques des enfants et adolescents.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87012

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 août 2010, page 9430

Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)